

Rapport de la commission de gestion de l'ASIOR sur le préavis 20/19 «Rapport de gestion 2018 »

La commission de gestion composée de Mmes Anne-Sylvie Seiler, Sophie Dumoulin, M. Roland Stalder et de Mme Valérie Rovero (rapporteur) s'est réunie le 7 mai 2019 pour étudier le préavis 20/19 «Rapport de gestion 2018 ». Mmes Claire-Lise Cand et Cora pasteur (suppléante) étaient absentes. Nous remercions les représentants du CODIR, Mme Valérie Cottens et M. Gérard Conod pour leurs précisions et les réponses à nos questions.

Concernant le rapport de gestion 2018 transmis par le CODIR, la commission de gestion relève les points suivants:

1. Le taux d'occupation de la conseillère école-famille a augmenté de 30 à 40 %
2. Le bal des promotions qui s'est tenu pour la première fois au casino d'Orbe sera reconduit cette année au même endroit puisqu'il ne concerne que les élèves d'Orbe (une centaine d'élèves)
3. Concernant les transports, l'ASIOR a contracté un contrat administratif avec car postal et Chavornay afin de faire baisser les coûts. Certains élèves de l'ASIOR peuvent profiter des transports mis en place par Chavornay et inversement.
4. les élèves peuvent être pris en charge chez la maman de jour. Le règlement prévoit un seul lieu de prise en charge des élèves sur toute l'année scolaire.

En conclusion, la commission de gestion approuve la gestion du CODIR durant l'année 2018 , mais fait les vœux suivants :

1. Durant la visite des locaux loués par l'ASIOR qui a été faite le 31.10 2018, les membres de la commission ont constaté des infiltrations d'eau dans les bâtiments de Montchoisi et du Grand-Pont. La commission souhaite donc que le CODIR prenne contact avec la municipalité d'Orbe à qui appartiennent ces locaux afin que cette dernière entreprenne les travaux nécessaires.
2. La commission demande à faire une visite des archives. Elle aimerait également contrôler la tenue des documents officiels ainsi que les écritures du Comité.

3. Il serait également souhaitable que le rapport de gestion soit transmis à la commission en même temps que les comptes afin de ne convoquer les membres que pour une séance.

Au vu de ce qui précède, après discussion et à l'unanimité, la commission invite le conseil intercommunal à prendre la décision suivante :

Le conseil intercommunal,

- vu le préavis 20/19 concernant le rapport de gestion 2018;
- ouï le rapport de la commission ad hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'approuver la gestion du Comité de direction pour l'année 2018

2. de décharger la commission de gestion de son mandat

Montcherand, le 8 mai 2019

Pour la commission :

Seiler Anne-Sylvie

Stalder Roland

Dumoulin Sophie

Rovero Valérie, rapporteur